

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 14 mars 2023

Délibération n°02 - 2023 relative au compte financier de l'exercice 2022 - université

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Article premier :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

2 375 ETPT, dont 1968 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 407 ETPT hors plafond d'emplois législatif

	Comptes agrégés	Budget principal	SAIC	CFA	Fondation	Réseau ESR
Autorisations d'engagement	222 136 724	216 211 788	27 353	5 498 087	160 232	239 265
Personnel	177 223 724	172 648 444	6 703	4 415 695	29 656	123 226
Fonctionnement & Intervention	27 247 925	25 900 527	18 392	1 082 392	130 576	116 039
Investissement	17 665 074	17 662 817	2 258	-	-	-
Crédits de paiement	217 441 120	211 527 314	33 464	5 483 637	132 743	263 962
Personnel	177 111 044	172 535 764	6 703	4 415 695	29 656	123 226
Fonctionnement & Intervention	25 573 393	24 239 858	21 770	1 067 942	103 087	140 736
Investissement	14 756 683	14 751 692	4 990	-	-	-
Recettes	229 010 822	221 920 390	103 128	6 668 974	500	317 830
Solde budgétaire	11 569 702	10 393 076	69 665	1 185 337	- 132 243	53 868

Article deux :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

	Comptes agrégés	Budget principal	SAIC	CFA	Fondation	Réseau ESR
Variation de trésorerie	10 388 975	8 950 346	79 206	1 422 116	- 113 585	50 892
Résultat patrimonial	2 396 938	2 635 150	- 108 727	- 202 658	-	73 173
Capacité d'autofinancement	7 965 296	8 050 507	39 616	- 202 658	-	77 831
Variation de fonds de roulement	4 859 817	3 335 428	34 626	1 554 498	- 142 567	77 831

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 2 396 938,20€ en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Le rapport du ou des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe et rapport du commissaire aux comptes

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 16/03/23

Document mis en ligne le : 16/03/23